



le 10 mai 2017

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Caen

Objet : Hors classe des professeurs agrégés ; cas des sciences physiques.

Monsieur le Recteur,

Nous sommes, ces deux dernières années et à plusieurs reprises déjà, intervenus en CAPA pour signaler ce qui nous semble constituer une anomalie voire une injustice. Vous n'êtes pas sans savoir que, pour la hors classe des professeurs agrégés, l'avis "très favorable", d'une part, est contingenté et, d'autre part, ne peut être utile, au vu du barème publié dans la note de service ministérielle, qu'à des professeurs ayant atteint au moins le 10ème échelon. C'est pourquoi l'attribution d'un tel avis à un professeur peu avancé dans la carrière non seulement ne lui bénéficie pas mais freine également la promotion de professeurs plus avancés qui, eux, auraient pu obtenir cet avis. Cette situation concerne plusieurs disciplines mais force est de constater que le cas des sciences physiques est, sur ce point, très particulier au point, d'ailleurs, que nous l'avons signalé dans plusieurs de nos déclarations. Il se trouve, en effet, que, depuis au moins trois ans, un professeur au 8ème échelon, qui se trouve être l'épouse d'un des IPR en poste, bénéficie de cet avis alors que, cette année, dans la même discipline, vingt trois collègues plus avancés dans la carrière en étaient privés (ils étaient vingt neuf l'année précédente). Nous nous expliquons assez mal que, parmi ces vingt trois professeurs (ou vingt neuf l'an passé), aucun ne soit, aux yeux des IPR de sciences physiques, suffisamment "méritant" pour obtenir l'avis "très favorable", notamment au vu des critères de la note de service ministérielle, et d'autant plus que certains, dont absolument rien dans les dossiers transmis aux commissaires paritaires ne peut laisser supposer qu'ils ont démerité, auraient été, dans ce cas, promus. De nombreux collègues sont littéralement indignés et révoltés par ces pratiques. Nous souhaitons donc, par la présente dont nous assurons la diffusion comme lettre ouverte, relayer leur indignation et demandons, de nouveau, que l'équité de traitement de tous les promouvables constitue la règle.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Le secrétariat académique du SNES-FSU